



# COMMUNE DE TRUYES DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



# SOMMAIRE

- **1- L'élaboration du PLU : le contexte et la concertation (rappels)**
- **2- Présentation des orientations du PADD**
- **3- Débat et questions**

# **1 – L'ELABORATION DU PLU : LE CONTEXTE ET LA CONCERTATION**

# Qu'est ce qu'un PLU ?

Rappel de la démarche communale : **Prescription de l'élaboration du PLU le 27 juin 2013**

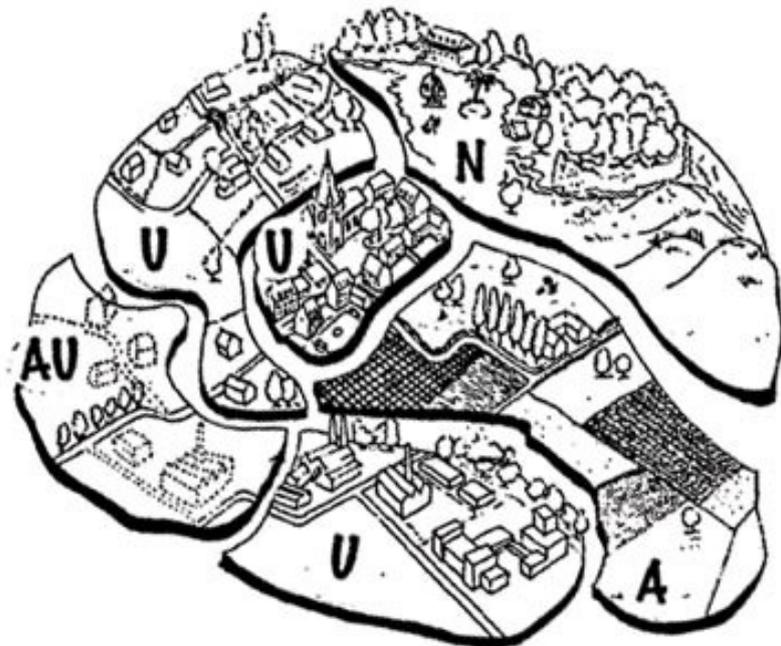
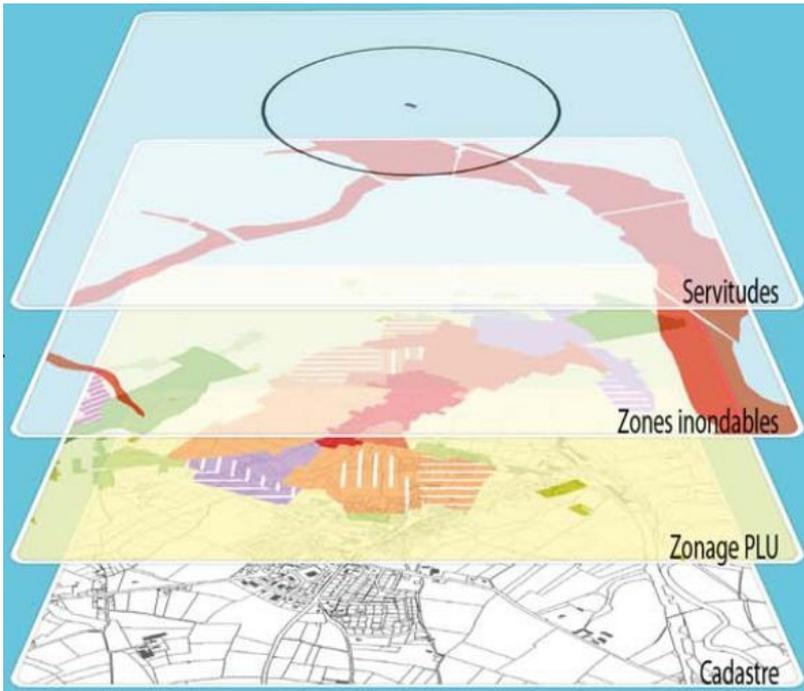
Cette élaboration vaut révision du POS

**Outil réglementaire de planification et d'aménagement**, le PLU précise les affectations générales des sols et définit les règles des droits à **construire** pour l'habitat, pour les activités économiques, dont agricoles, pour les équipements, services, etc.

Il **définit les zones de protection** des espaces naturels et de **mise en valeur** des paysages.

Document de portée générale, il traduit également le **projet communal pour la décennie à venir**, dans le respect des objectifs de développement durable.

Il est décliné en **orientations plus spécifiques** sur les sites à enjeux.



# Synthèse du contenu du Plan Local d'Urbanisme

## I - Rapport de présentation

Etat initial du site et de l'environnement, Diagnostic territorial, Justification du PLU & incidences sur l'environnement

## II - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Traduction du projet communal

## III – Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Traduction opérationnelle du projet sur les sites à enjeux

## IV - Règlement graphique

Plan de zonage qui délimite :

- les zones urbaines U
- les zones à urbaniser AU
- les zones agricoles A
- les zones naturelles et forestières N

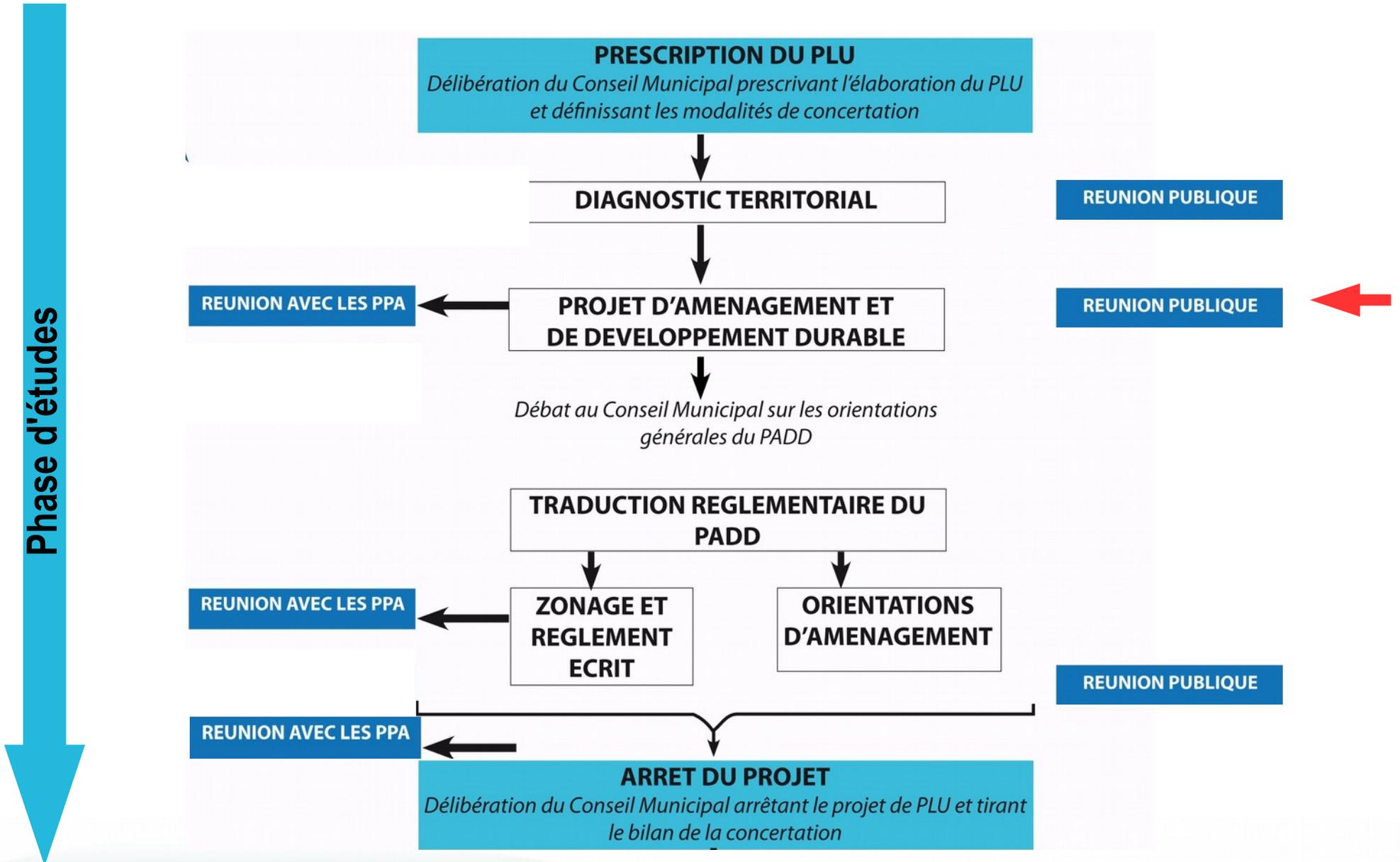
## V - Règlement écrit

Définition des conditions d'occupation et d'utilisation du sol pour chaque zone

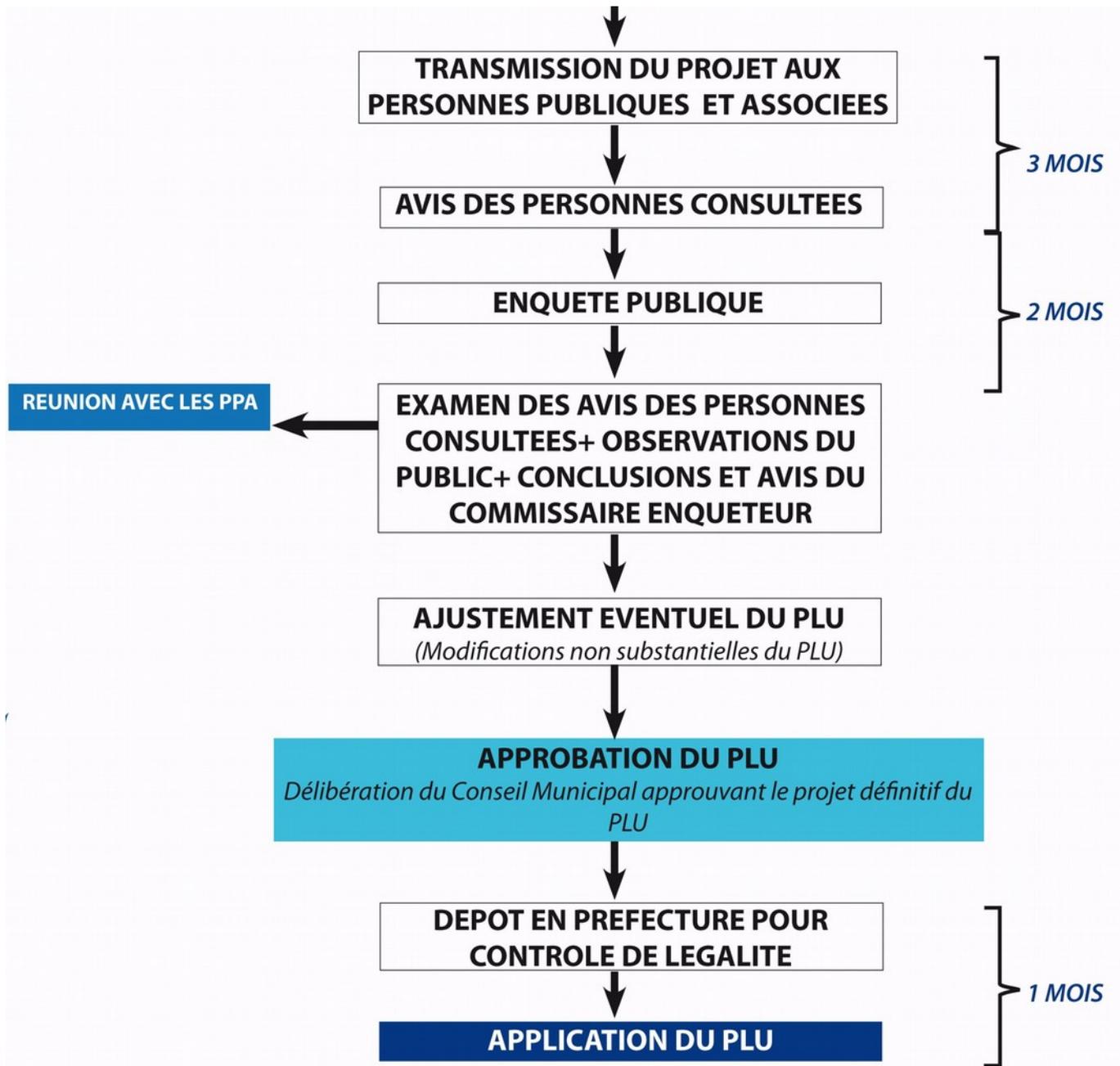
## VI – Annexes

Notamment les servitudes d'utilité publique et les informations & obligations diverses

# Les étapes du projet



Phase de procédures administratives minimum



# La concertation

## Les modalités de concertation définies pour la révision du POS en PLU de Truyes :

### > Organisation de **3 réunions publiques** de concertation :

1. présentation de la **démarche** d'élaboration du PLU et du **contexte** législatif et réglementaire et présentation de la synthèse du **diagnostic** et des **enjeux** qui en découlent : **jeudi 03 mars 2016**
2. présentation du **PADD** et de ses orientations en matière de développement, aménagement et protection de la commune : **lundi 27 juin 2016**
3. présentation du projet de PLU avant l'arrêt projet

> **Articles** dans la presse locale, dans le bulletin municipal et dans les supports de communication locaux

> **Communication** sur le site internet

> **Expositions** publiques (diagnostic et enjeux, PADD, projet de PLU)

> **Mise à disposition** en mairie d'un **registre** pour **recueillir les demandes**

> Tenue de **permanences en mairie** dans la période d'un mois avant l'arrêt projet

## **2 – PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU PADD**

## *.Les 5 axes du Projet communal*

### ■ Les 5 axes du projet de Truyes :

- Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune.
- Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole.
- Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune.
- Préserver les continuités écologiques et les paysages.
- Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie.

# **AXE 1 : AFFIRMER LE RÔLE DE PÔLE DYNAMIQUE ET STRUCTURANT DE LA COMMUNE**

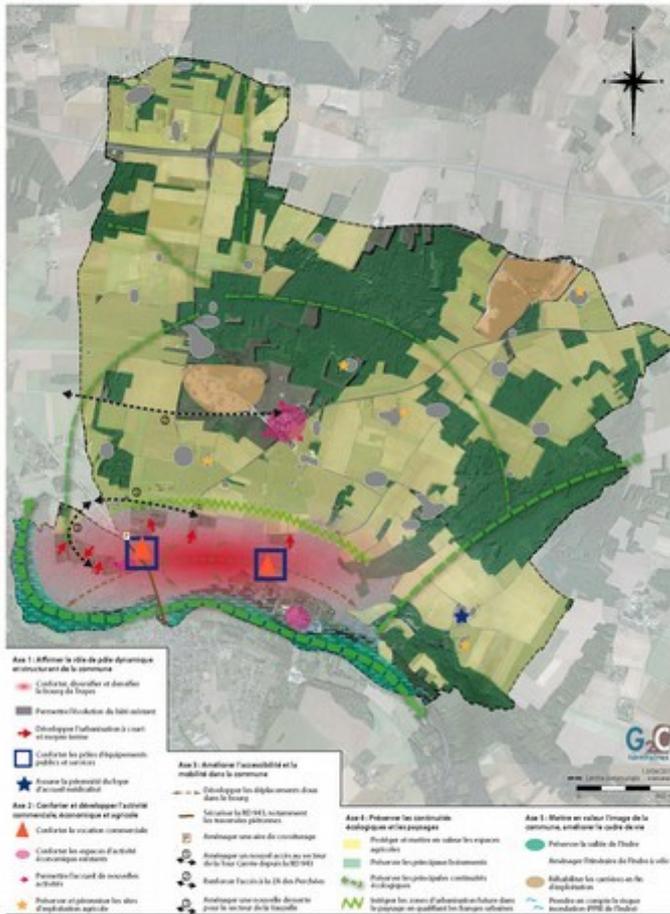
## *.Les enjeux*

- Poursuivre l'accueil de population et assurer le renouvellement démographique
- Prévoir une offre de logements adaptée, favorisant la diversité des formes bâties et la mixité sociale, répondant aux besoins actuels et futurs, ainsi qu'aux évolutions économiques sociétales et culturelles

- Anticiper le développement de la commune et maîtriser la consommation d'espace et l'étalement urbain tant pour l'habitat que l'activité
- Proposer un développement harmonieux et équilibré du territoire :
  - Quelle stratégie pour les centralités ?
- Un tissu urbain assez peu diversifié tant dans sa morphologie que sa typologie : quelles formes urbaines, quelles densités pour demain, pour quels besoins, et où ?

## *.Les enjeux*

- Anticiper les besoins en équipements et services au regard des perspectives d'évolution démographique communale mais aussi du contexte intercommunal
  - Quelle(s) stratégie(s) pour la / les centralité(s) ?



## 1.1 HABITAT ET EQUILIBRE SOCIAL : Favoriser la diversité et la mixité de l'habitat

- Un taux de variation annuel de **2,75 %**
- Une population de **3 090 habitants en 2026** (+ 980 hab. période 2012-2026)
- Une taille moyenne des foyers : **2,40**
- Un besoin estimé à **520 logements pour 2012-2026**
  - dont 112 logements pour maintenir la population de 2012
  - dont 408 logements pour l'accueil de population nouvelle
- Un besoin de **426 logements** pour la période 2016-2026, soit 42 à 43 logements par an environ (objectif PLH : 23 log / an)
- **Objectif PLU = 426 logements en 10 ans dont 21% de logements locatifs sociaux (PLH)**



# .Les choix communaux

## ⇒ Justifications de l'objectif de développement

>Un **objectif démographique** de **3090 habitants** dans 10 ans (2026)

⇒ soit un rythme de +2,76 % par an depuis 2012

⇒ un rythme inférieur à celui des dernières années (+3,38 % entre 2012 et 2016)

>Un besoin de **426 logements neufs sur 10 ans** (rythme de 43 PC / an)

>des objectifs **compatibles avec la capacité d'accueil** de la commune :

⇒ **niveau d'équipement de la commune** (équipements publics dont école, réseaux dont eau potable et assainissement, desserte viaire ...)

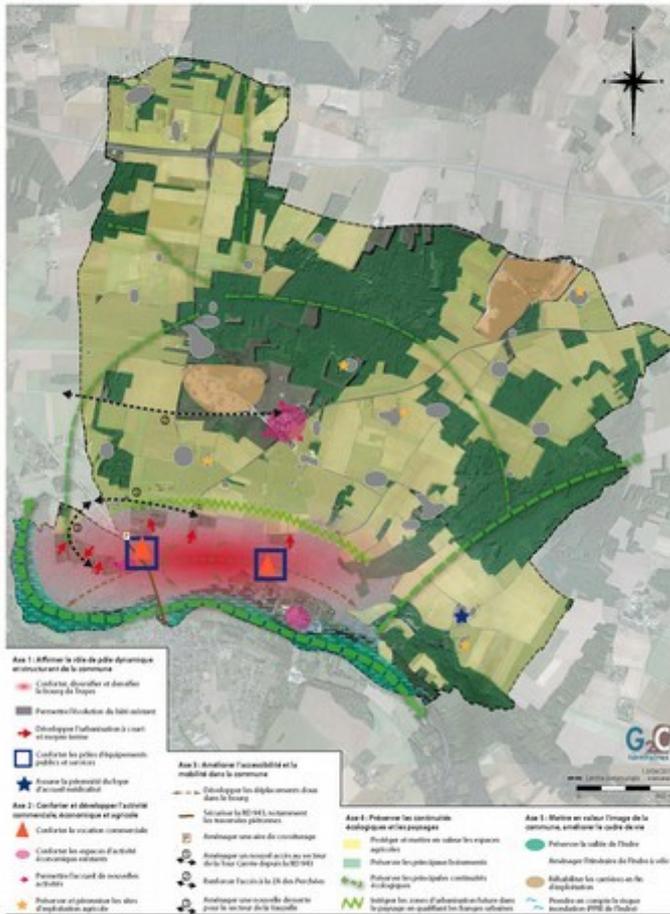
⇒ prise en compte des **contraintes du site et du milieu naturel** (prise en compte des paysages, des milieux naturels sensibles et de qualité, ...)

⇒ **attractivité** de la commune (par rapport à sa localisation, son bassin de vie, l'offre d'emplois...)

>des objectifs **compatibles avec le SCOT et le PLH**

⇒ *PLH jusqu'en 2017 (année d'approbation du PLU), un rythme de construction neuve qui sera supérieur à partir de 2018*

⇒ *compatibilité avec le SCOT : priorité donnée à la construction en dent creuse, en densification, et au remplissage des poches libres dans le bourg ; densité supérieure à 15 log / ha*



## 1.2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Promouvoir une gestion durable du territoire

- **Répartir les 426 logements prévus :**
  - **65 logements** en centralité (zones U)
  - **360 logements** en zones AU de centralité
  - aucun logement ne sera réalisé dans les zones U non centrales (STECAL)
  - aucune production ne peut être envisagée en zone AU périphériques
- Une densité brute pour les logements individuels (zones U ou AU) de **17 log. / ha** et de **25 log. / ha** pour les logements collectifs
- Un **besoin en surface de 21 ha** env., soit une **réduction de 25%** env. de la consommation d'espace par rapport à la période 2006-2015.

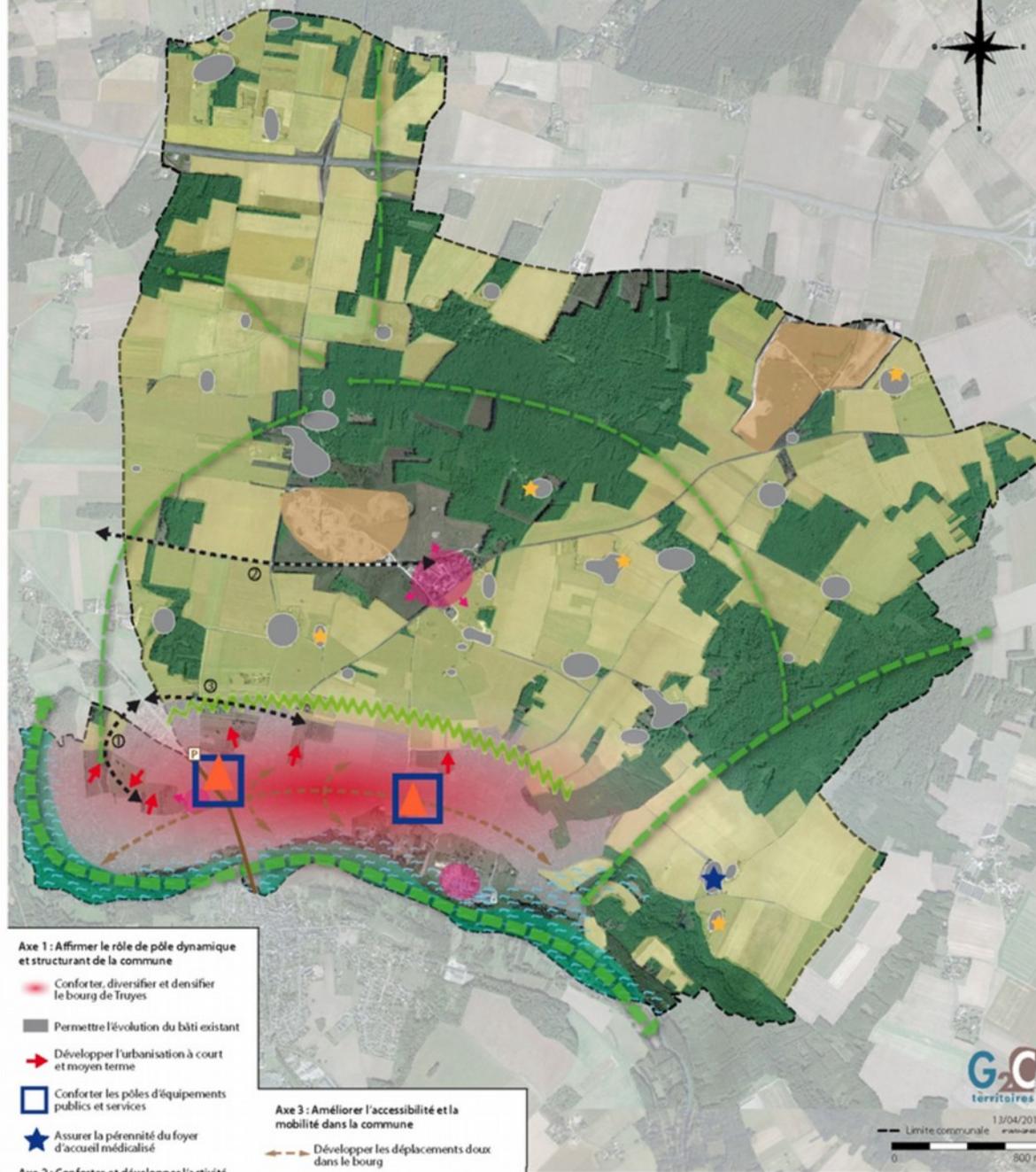


## 1.3 EQUIPEMENTS ET SERVICES

### *Satisfaire les besoins actuels et futurs*

- **Développer les quartiers mixtes** et poursuivre l'accueil d'équipements, de services et de commerces dans les centralités du centre-bourg et de Tour Carrée
- **Maintenir les équipements et services de proximité existants**, permettre leur **extension** ou leur **adaptation**, et favoriser l'**accueil de nouveaux équipements et services** en lien avec les quartiers d'habitat existant
- Permettre l'**amélioration du stationnement public** près des commerces et équipements scolaires et sportifs et
- Permettre la **réalisation de nouveaux équipements** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, restaurant scolaire, agrandissement du cimetière...) et veiller à la **pérennité des équipements existants** (foyer d'accueil médicalisé L'Arc en Ciel à Bordebure)
- **Définir des systèmes d'assainissement** les mieux adaptés techniquement et financièrement à la collecte

# Carte de synthèse - Orientations générales du PADD



## Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune

-  Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truyes
-  Permettre l'évolution du bâti existant
-  Développer l'urbanisation à court et moyen terme
-  Conforter les pôles d'équipements publics et services
-  Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé

### Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune

-  Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truyes
-  Permettre l'évolution du bâti existant
-  Développer l'urbanisation à court et moyen terme
-  Conforter les pôles d'équipements publics et services
-  Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé

### Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole

-  Conforter la vocation commerciale
-  Conforter les espaces d'activité économique existants
-  Permettre l'accueil de nouvelles activités
-  Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

### Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune

-  Développer les déplacements doux dans le bourg
-  Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
-  Aménager une aire de covoiturage
-  Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
-  Renforcer l'accès à la ZA des Perchées
-  Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vauzelle

### Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages

-  Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
-  Préserver les principaux boisements
-  Préserver les principales continuités écologiques
-  Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

### Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

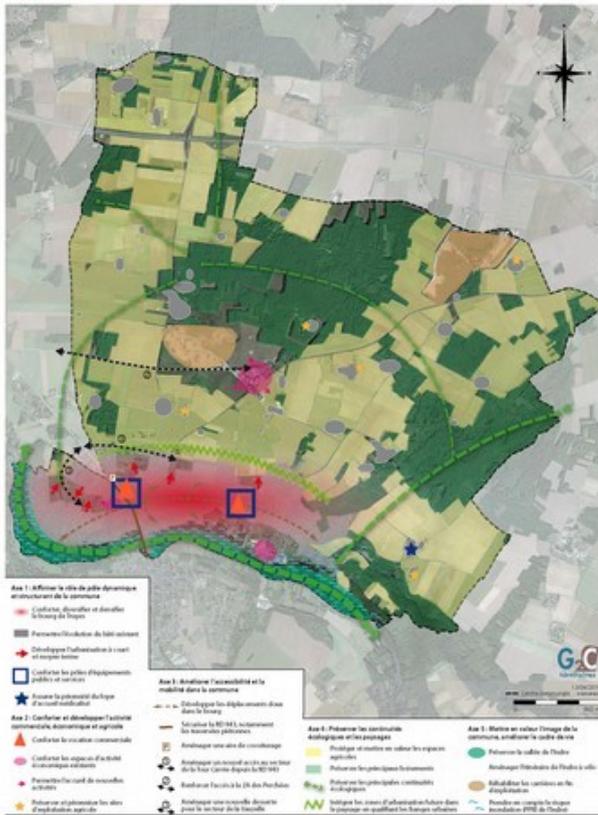
-  Préserver la vallée de l'Indre
-  Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
-  Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
-  Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)



13/04/2016  
 Limite communale  
 0 500 m

**AXE 2 : CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE  
COMMERCIALE, ECONOMIQUE ET AGRICOLE**

- Contribuer à l'articulation et à la complémentarité entre les zones d'emplois et les zones résidentielles à l'échelle communale et intercommunale
- Conforter les activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités sur le territoire communal
- Permettre le développement d'activités touristiques et de loisirs de proximité en tant que vecteur économique

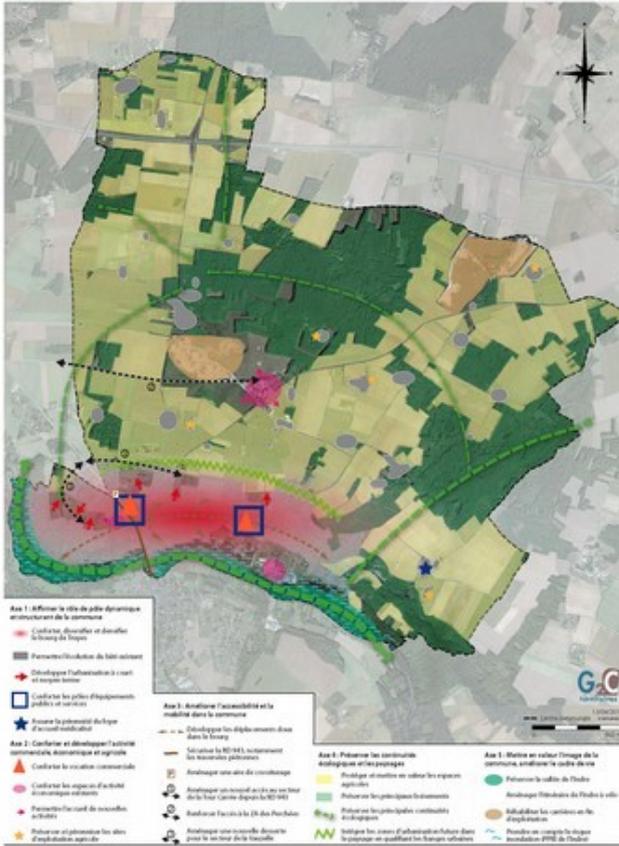


## 2.1 ACTIVITE COMMERCIALE

### Conforter le rôle de pôle commercial du bourg de Truyes

- Conforter **la vocation commerciale des 2 centralités** en tirant parti de l'aménagement des espaces publics et du stationnement dans le bourg pour renforcer l'attractivité commerciale de proximité.
- **Renforcer l'accessibilité aux centralités** à vocation commerciale : le bourg et Saint Blaise – La Tour Carrée

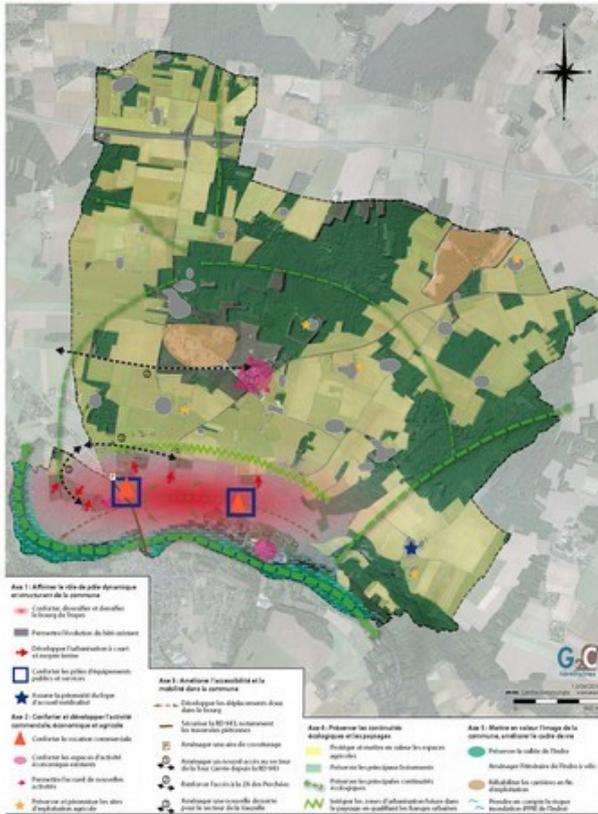




## 2.2 ACTIVITE ECONOMIQUE

### *Densifier et développer les zones d'activités existantes et en projet*

- **Conforter les ZA existantes et en projet ayant un rôle structurant à l'échelle de l'agglomération :**
  - Les Perchées: développement pour l'accueil de nouvelles activités
  - Tour Carrée – Vignes Saint-Blaise : confortement et inscription dans un objectif de mixité habitat / activités.
- **Promouvoir l'optimisation, la densification et la diversification des sites existants**
- **Assurer une mixité des fonctions urbaines** sur le secteur de la Tour Carrée
- **Optimiser et développer les communications électroniques**

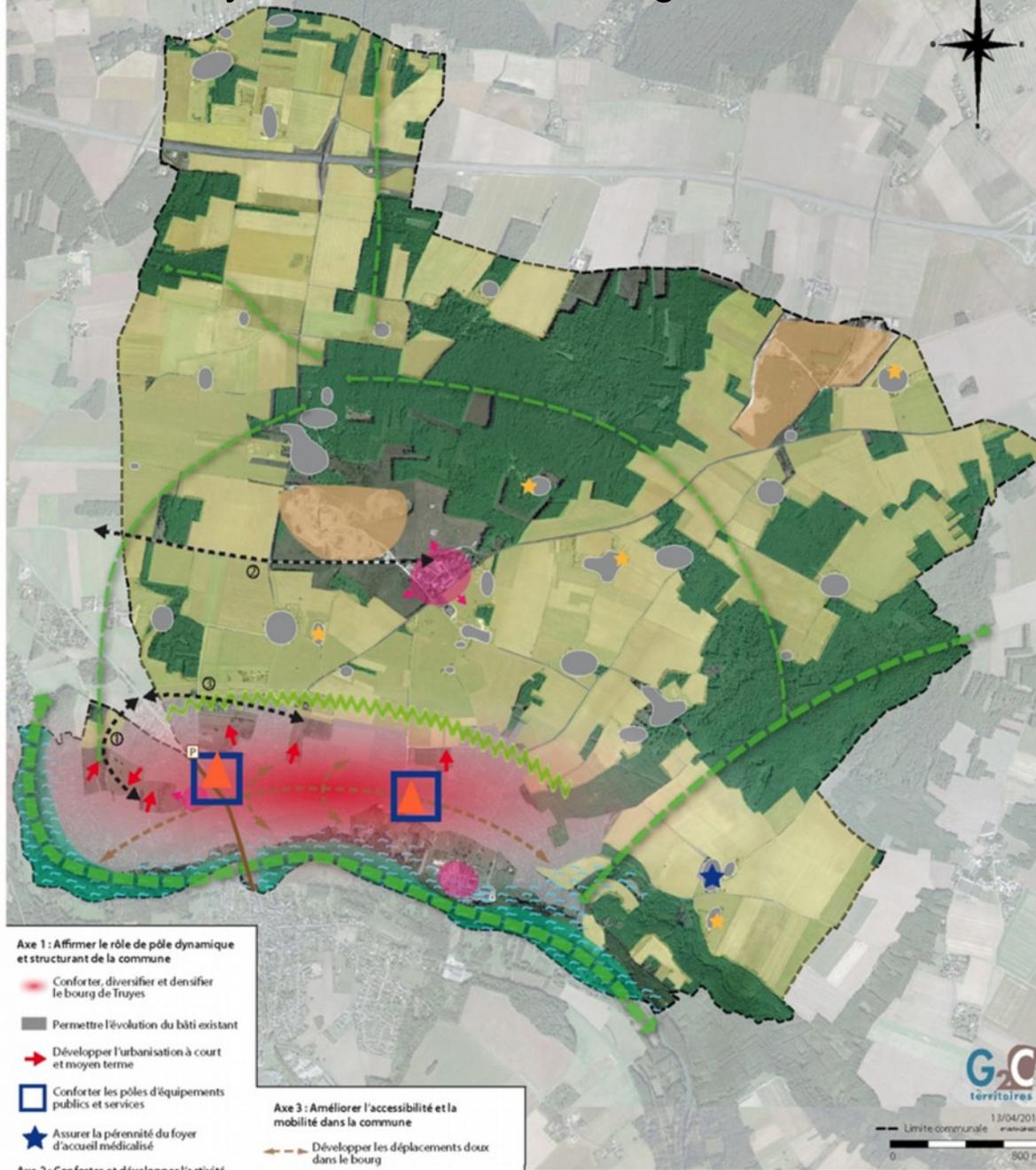


## 2.3 ACTIVITE AGRICOLE

### Préserver l'activité agricole

- Assurer la pérennité des exploitations agricoles (étudier les possibilités d'extension, modernisation, etc.) tout en **prévenant les conflits d'usage et les nuisances**
- Favoriser **la diversification de l'activité** agricole (vers l'agrotourisme notamment) et rendre possible la pratique d'une pluriactivité :
  - permettre le changement de destination et la réhabilitation du bâti agricole à des fins de création de chambre d'hôtes et de gîtes
  - encourager la reprise des exploitations agricoles et le développement de circuits courts de distribution
  - promouvoir l'agriculture biologique.

# Carte de synthèse - Orientations générales du PADD



## Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune

- Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truys
- Permettre l'évolution du bâti existant
- ➔ Développer l'urbanisation à court et moyen terme
- Conforter les pôles d'équipements publics et services
- ★ Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé

## Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole

- ▲ Conforter la vocation commerciale
- Conforter les espaces d'activité économique existants
- ➔ Permettre l'accueil de nouvelles activités
- ★ Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

## Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune

- Développer les déplacements doux dans le bourg
- Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
- P Aménager une aire de covoiturage
- 1 Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
- 2 Renforcer l'accès à la ZA des Perchés
- 3 Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vauzelle

## Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages

- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
- Préserver les principaux boisements
- Préserver les principales continuités écologiques
- Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

## Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

- Préserver la vallée de l'Indre
- Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
- Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
- Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)

## Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole

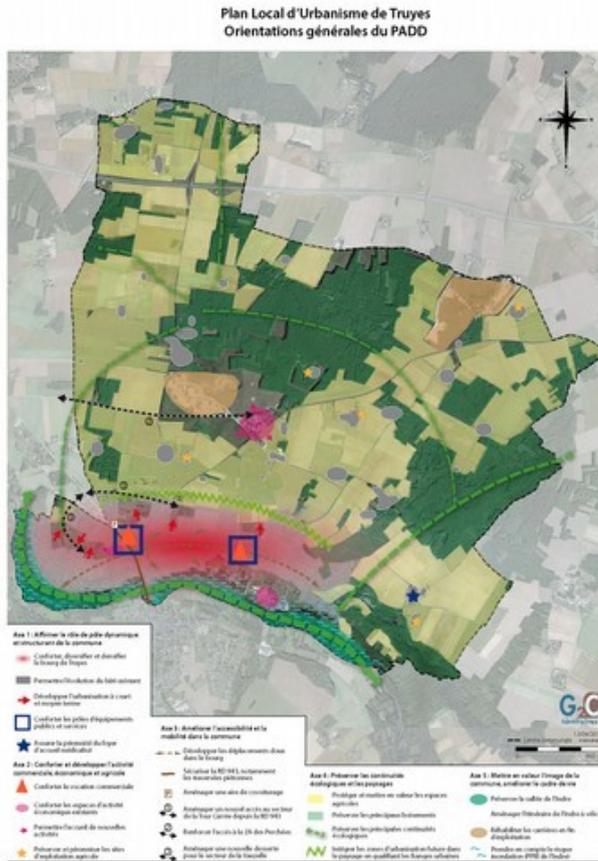
- ▲ Conforter la vocation commerciale
- Conforter les espaces d'activité économique existants
- ➔ Permettre l'accueil de nouvelles activités
- ★ Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

**AXE 3 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE ET LA MOBILITE**  
**DANS LA COMMUNE**

## *.Les enjeux*

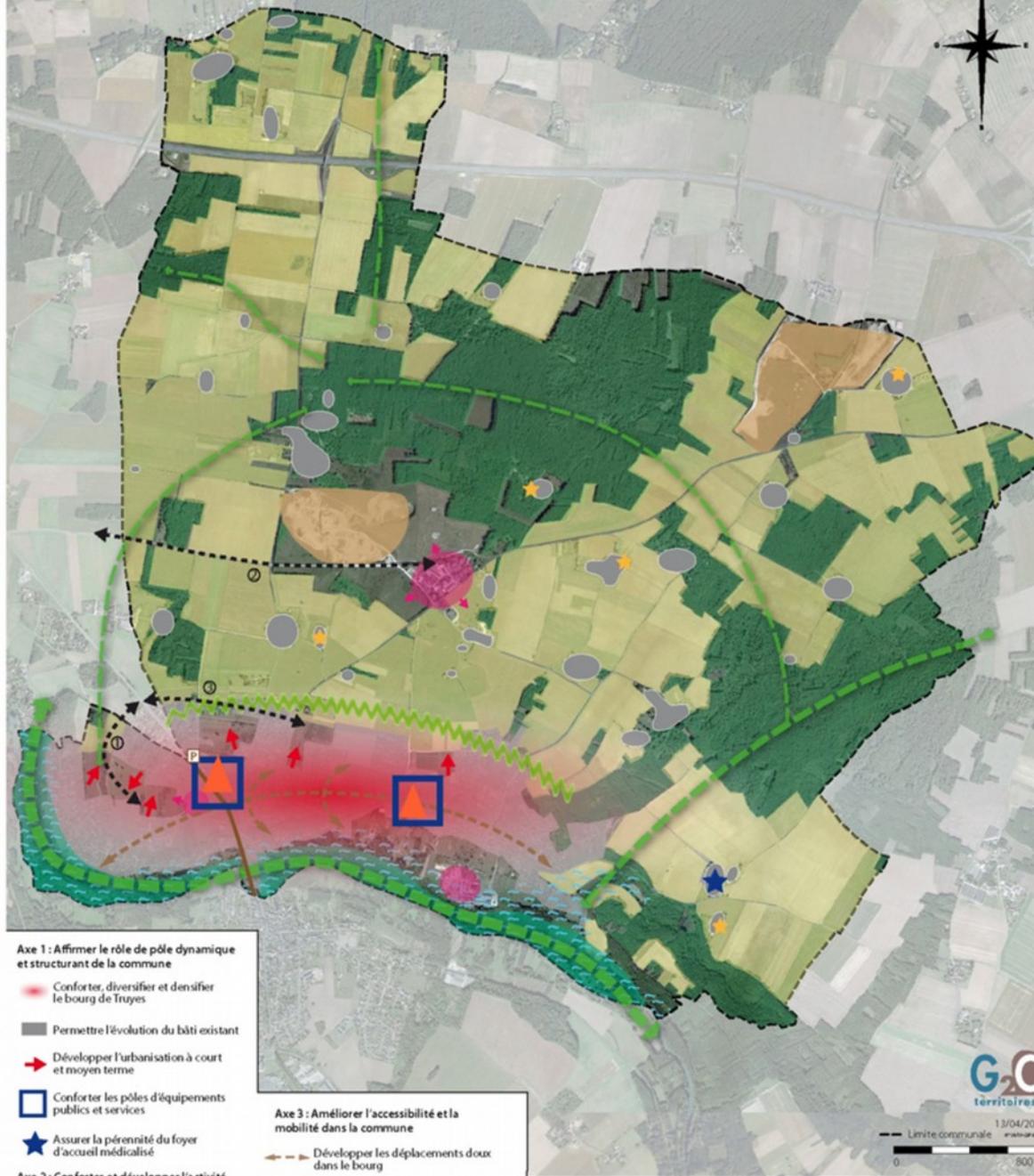
- Réduire les risques et les nuisances sur les principaux axes de communication (nuisances sonores, pollutions, insécurité pour les piétons, etc)
- Renforcer les itinéraires de déplacements doux (piétons, vélos, etc) sur l'ensemble de la commune
- Anticiper la desserte des futurs secteurs de développement

# 3 CIRCULATION & DEPLACEMENTS : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune



- Rééquilibrer les flux dans le cadre d'un schéma de circulation > définir une hiérarchisation du réseau viaire
- Traiter les entrées d'agglomération et les axes pénétrants par des aménagements adaptés
- Favoriser un meilleur partage de l'espace public
- Renforcer le fonctionnement urbain : éviter les voies en impasse, poursuivre la création de liaisons douces, développer l'offre de stationnement pour les vélos
- Encourager une pratique touristique et de loisirs le long de la vallée de l'Indre

# Carte de synthèse - Orientations générales du PADD



- Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune**
- Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truys
  - Permettre l'évolution du bâti existant
  - Développer l'urbanisation à court et moyen terme
  - Conforter les pôles d'équipements publics et services
  - Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé
- Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole**
- Conforter la vocation commerciale
  - Conforter les espaces d'activité économique existants
  - Permettre l'accueil de nouvelles activités
  - Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

- Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune**
- Développer les déplacements doux dans le bourg
  - Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
  - Aménager une aire de covoiturage
  - Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
  - Renforcer l'accès à la ZA des Perchées
  - Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vauzelle

- Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages**
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
  - Préserver les principaux boisements
  - Préserver les principales continuités écologiques
  - Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

- Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie**
- Préserver la vallée de l'Indre
  - Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
  - Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
  - Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)

## Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune

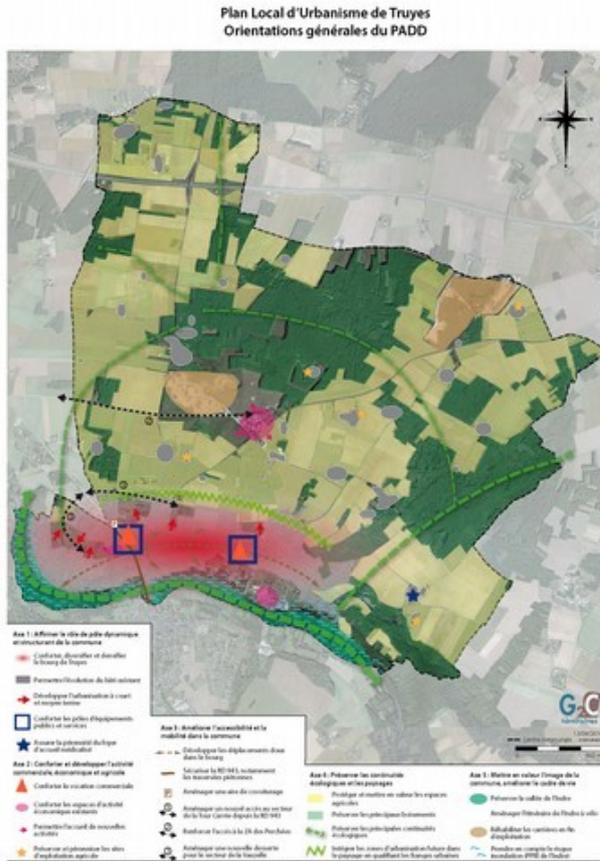
- ➔ Développer les déplacements doux dans le bourg
- Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
- P Aménager une aire de covoiturage
- ① Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
- ② Renforcer l'accès à la ZA des Perchées
- ③ Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vauzelle

**AXE 4 : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES  
ET LES PAYSAGES**

- Préserver et mettre en valeur les ambiances et perspectives paysagères de la commune > renforcer l'identité de Truyes.
- Protéger les espaces naturels et les ressources (eau, sols...) en raison de leur intérêt et de leur sensibilité écologique.
- Mettre en cohérence les éléments structurants du paysage pour la création d'une trame verte et bleue
- Préserver les continuités écologiques de la trame verte et bleue.

# 4 ENVIRONNEMENT

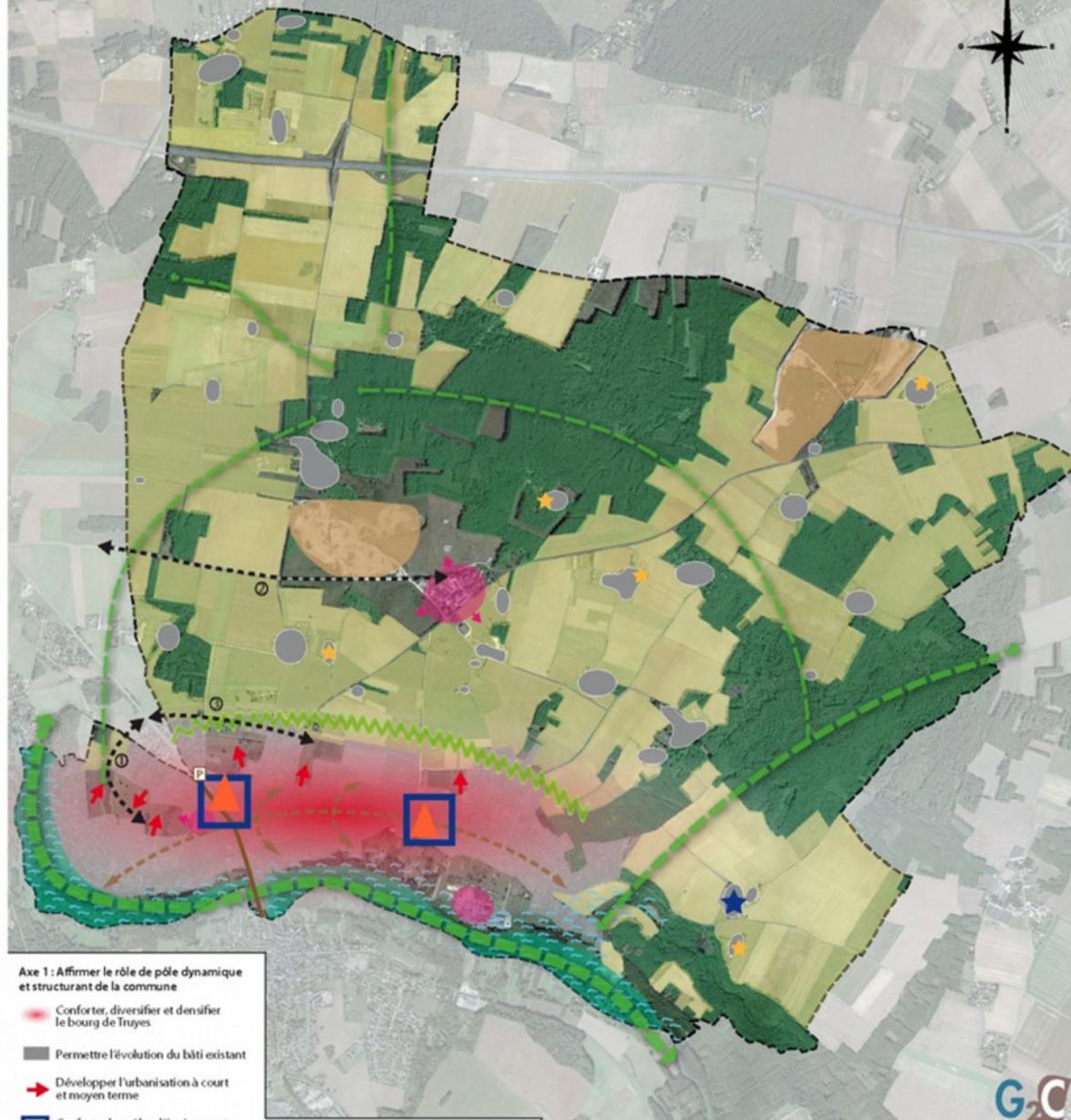
## Préserver les continuités écologiques et les paysages



- Protéger et mettre en valeur les espaces paysagers naturels et agricoles
- Préserver et mettre en valeur les ambiances et perspectives paysagères afin de renforcer l'identité de la commune
- Préserver les coupures d'urbanisation et mettre en valeur les éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire
- Intégrer les zones d'habitat futures en continuité avec l'existant



# Carte de synthèse - Orientations générales du PADD



## Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune

- Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truys
- Permettre l'évolution du bâti existant
- Développer l'urbanisation à court et moyen terme
- Conforter les pôles d'équipements publics et services
- Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé

## Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole

- Conforter la vocation commerciale
- Conforter les espaces d'activité économique existants
- Permettre l'accueil de nouvelles activités
- Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

## Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune

- Développer les déplacements doux dans le bourg
- Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
- Aménager une aire de covoiturage
- Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
- Renforcer l'accès à la ZA des Perchées
- Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vauzelle

## Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages

- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
- Préserver les principaux boisements
- Préserver les principales continuités écologiques
- Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

## Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

- Préserver la vallée de l'Indre
- Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
- Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
- Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)

## Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages

- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
- Préserver les principaux boisements
- Préserver les principales continuités écologiques
- Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

**AXE 5 : METTRE EN VALEUR L'IMAGE DE LA COMMUNE**

**AMELIORER LE CADRE DE VIE**

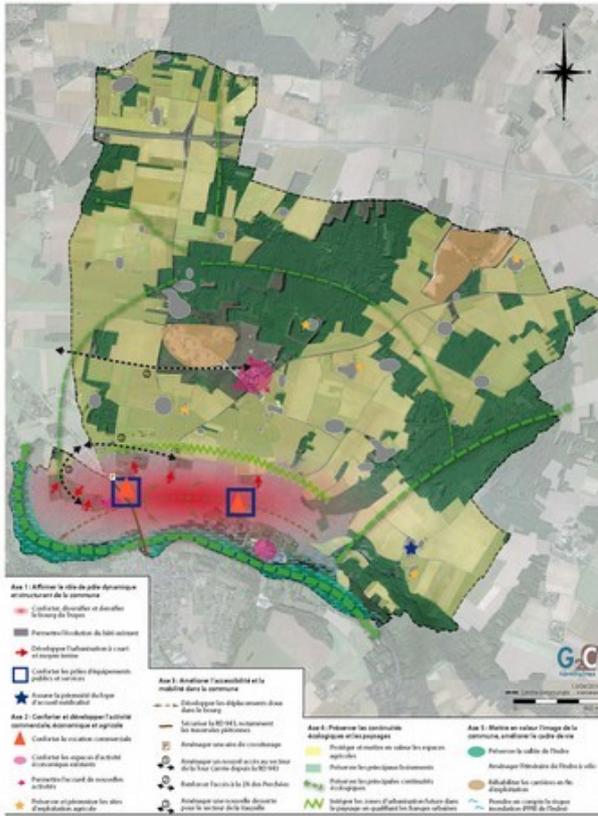
## *.Les enjeux*

- Intégrer les extensions urbaines et à venir dans cette composition paysagère et environnementale cohérente.
- Pérenniser l'espace agricole, tant pour son rôle économique que pour sa contribution au maintien et à l'entretien des paysages naturels et ruraux.
- Ne pas aggraver les risques dans les zones soumises aux aléas inondation et retrait-gonflement des argiles.

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et architectural de la commune, témoin de son passé et vecteur de pratiques de loisirs et touristiques de proximité
- Assurer la pérennité et la continuité de la trame paysagère (forestière et bocagère) qui encadre le bâti
- Préserver et améliorer le cadre de vie, valoriser l'identité à la fois rurale, indraise et résidentielle de la commune

## *.Les enjeux*

- Réduire les risques et les nuisances sur les principaux axes de communication (nuisances sonores, pollutions, insécurité pour les piétons, etc)
- Renforcer les itinéraires de déplacements doux (piétons, vélos, etc) sur l'ensemble de la commune
- Anticiper la desserte des futurs secteurs de développement



## 5 TOURISME & CADRE DE VIE *Renforcer l'attractivité de la commune*

- Développer la **connaissance du territoire** en faveur de la découverte : sentiers d'interprétation, mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, historique, culturel, patrimonial, encourager la réalisation de l'itinéraire de l'Indre à Vélo, encourager la création d'activités de restauration ou d'hébergement touristique.

- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine** (réduire l'impact visuel des zones urbanisées ou à urbaniser)

- Favoriser la création de **lieux d'échanges et de rencontres**

- **Réhabiliter les carrières** en fin d'exploitation afin de valoriser les sites, les paysages et le cadre de vie



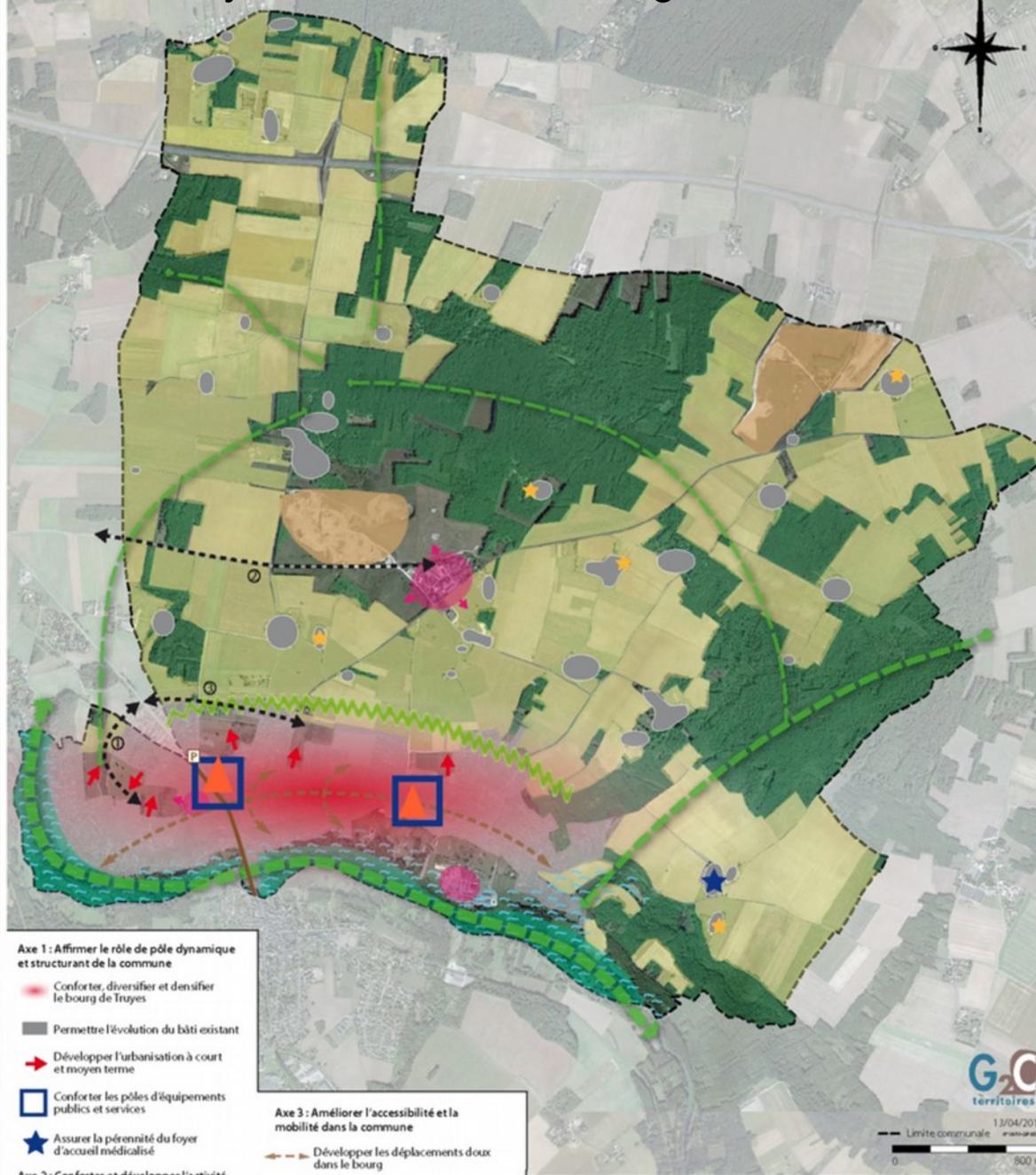
# 5 LES RISQUES & L'ENVIRONNEMENT

*Atténuer la vulnérabilité du territoire, préserver les ressources et lutter contre le changement climatique*

- **Prendre en compte les risques naturels et technologiques préalablement à tout projet de développement** (PPRI de l'Indre) afin de limiter l'exposition aux risques des biens et des personnes
- **Prendre en compte les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales** en cours d'actualisation ou de réalisation
  - Mise en place de dispositifs utiles à une régulation douce des eaux pluviales (rétention et infiltration à la parcelle, stockage à faible profondeur)
- **Promouvoir les mesures en faveur du développement durable** :
  - Gestion économe et rationnalisée de l'espace constructible et optimisation du foncier
  - Compacité des formes urbaines
  - Limitation de l'imperméabilisation des sols et gestions alternative des eaux pluviales



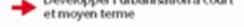
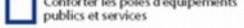
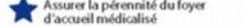
# Carte de synthèse - Orientations générales du PADD



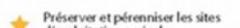
## Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

-  Préserver la vallée de l'Indre
-  Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
-  Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
-  Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)

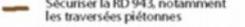
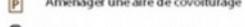
### Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune

-  Conforter, diversifier et densifier le bourg de Truyes
-  Permettre l'évolution du bâti existant
-  Développer l'urbanisation à court et moyen terme
-  Conforter les pôles d'équipements publics et services
-  Assurer la pérennité du foyer d'accueil médicalisé

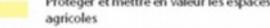
### Axe 2 : Conforter et développer l'activité commerciale, économique et agricole

-  Conforter la vocation commerciale
-  Conforter les espaces d'activité économique existants
-  Permettre l'accueil de nouvelles activités
-  Préserver et pérenniser les sites d'exploitation agricole

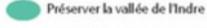
### Axe 3 : Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune

-  Développer les déplacements doux dans le bourg
-  Sécuriser la RD 943, notamment les traversées piétonnes
-  Aménager une aire de covoiturage
-  Aménager un nouvel accès au secteur de la Tour Carrée depuis la RD 943
-  Renforcer l'accès à la ZA des Perchées
-  Aménager une nouvelle desserte pour le secteur de la Vouzelle

### Axe 4 : Préserver les continuités écologiques et les paysages

-  Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
-  Préserver les principaux boisements
-  Préserver les principales continuités écologiques
-  Intégrer les zones d'urbanisation future dans le paysage en qualifiant les franges urbaines

### Axe 5 : Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

-  Préserver la vallée de l'Indre
-  Aménager l'itinéraire de l'Indre à vélo
-  Réhabiliter les carrières en fin d'exploitation
-  Prendre en compte le risque inondation (PPRI de l'Indre)

■ *Merci de votre attention*

## **3 – DEBAT ET QUESTIONS**